

Son Honneur le Président pro tempore: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de deux sénateurs s'étant levés:

L'honorable William M. Kelly: Honorables sénateurs, je propose de faire entendre le timbre pendant dix minutes et de passer au vote à 16 h 10.

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que le vote ait lieu à 16 h 10?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président pro tempore: Convoquez les sénateurs.

• (1610)

(La motion d'amendement du sénateur Corbin, mise aux voix, est rejetée.)

POUR
LES HONORABLES SÉNATEURS

| | |
|-----------|------------|
| Adams | Hébert |
| Bosa | Marchand |
| Cools | Molgat |
| Corbin | Neiman |
| Frith | Olson |
| Gigantès | Petten |
| Grafstein | Robichaud |
| Graham | Thériault |
| Hastings | Watt — 18. |

CONTRE
LES HONORABLES SÉNATEURS

| | |
|----------------|---------------|
| Barootes | MacDonald |
| Berntson | (Halifax) |
| Bolduc | Macquarrie |
| Carney | Marshall |
| Chaput-Rolland | Meighen |
| Cogger | Murray |
| Comeau | Phillips |
| Ni Nino | Postras |
| Doyle | Rivest |
| Forrestall | Robertson |
| Johnson | Ross |
| Kelleher | Rossiter |
| Kelly | Simard |
| Keon | Spivak |
| Kinsella | Sylvain |
| Lavoie-Roux | Stratton — 33 |
| Lynch-Staunton | |
| Macdonald | |
| (Cap-Breton) | |

ABSTENTIONS
LES HONORABLES SÉNATEURS

Molson — 1.

• (1620)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, le sénateur Lynch-Staunton, avec l'appui du sénateur Bolduc, propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté avec dissidence.)

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
DES POSTES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'Ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Meighen, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. — (L'honorable sénateur Molgat)

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le projet de loi C-73 concerne la Société canadienne des postes, comme son titre l'indique et comme nous l'a annoncé le sénateur Meighen. Je voudrais commencer par dire que j'ai toujours été un admirateur de la Société canadienne des postes et, en fait, d'une manière générale, des services postaux dans le monde. Je ne suis jamais revenu de la première impression que j'ai eue, tout jeune, d'assister au miracle que représentait le fait de pouvoir coller ce qui était alors un timbre de un ou deux cents sur une enveloppe et d'envoyer celle-ci à des centaines et même à des milliers de milles, ou de recevoir chez nous des envois qui avaient franchi les mêmes distances. Cela avait l'air d'un miracle à l'époque et c'en est encore un.

Le sénateur Murray: On utilisait des diligences?

Le sénateur Frith: Cela ne remonte pas tout à fait aussi loin. On utilisait alors le train, je pense. Il y avait un fourgon postal spécial.

Je dis que c'est un miracle, et ce n'est pas avec l'ironie qui accompagne si souvent toutes les observations concernant la poste. Celle-ci fait l'objet traditionnellement de ce qu'on appelle des plaisanteries mesquines. Si on travaille à la poste, et en particulier, si on y occupe un poste de responsabilité, il faut accepter de jouer le rôle de tête de Turc, comme disait Tom Wolfe.